

Questionnaires en résumé

Annexe 5 : Questions par rapport à l'environnement:

(2) Est-ce que le projet tient compte des lois et réglementations nationales en matière d'environnement, comme par exemple la gestion des ressources naturelles, l'évaluation des risques pour l'environnement, etc... Lesquelles et comment sont-elles prises en compte?

Le projet proprement dit ne prévoit pas d'activités avec un impact direct sur l'environnement étant donné qu'il s'agit d'un projet SSP.

La protection de l'environnement reste néanmoins un thème transversal dans la planification des activités du projet. Tous les matériaux utilisés, surtout ceux pour les formations et les sensibilisations, sont biodégradables. Là où des produits locaux seront utilisés, une attention particulière sera accordée à la protection environnementale.

Pour la planification de ce projet on a tenu compte également des directives de l'ADA „Développement et protection de l'environnement“ (octobre 2013).

Les questions et les prescriptions concernant la protection de l'environnement sont incluses dans les documents étatiques de référence utilisés pour ce projet, dont les documents sur la politique nationale de la santé, le plan national pour le développement de la santé, la politique nationale nutritionnelle etc... (voir chapitre 2.7 base de données, documentation dans la demande de projet)

Gestion durable des produits chimiques et des déchets: un décret national spécial pour l'achat/le stockage/la sécurité et un décret pour la gestion des déchets /médicaments a été consulté et respecté pour ce projet (voir annexe: le décret achat, importation, stockage, distribution des médicaments et le décret gestion des déchets/médicaments)

En 2002, le Burkina Faso a élaboré et adopté une lettre politique pour le développement régional décentralisé (LPDRD) pour créer un cadre pour la planification, la mise en œuvre, la coordination, le contrôle et l'évaluation des projets et programmes en milieu rural. Ce cadre veut harmoniser les approches des interventions en milieu rural de tous les acteurs, qu'ils soient étatiques ou non. En plus, il définit les rôles des différents acteurs pour le développement décentralisé en zones rurales: celui des populations, des services techniques de l'état, du secteur économique privé et de la société civile. Et en plus, un document de stratégie du développement rural (SDR) a été élaboré. LPDRD et SDR sont donc les documents de référence pour le développement rural visant les secteurs de l'agriculture, de l'élevage et de l'environnement.

L'accompagnement de l'équipe du projet par des experts des autorités étatiques (directions régionales, experts du ministère de la santé,...) offre la possibilité d'un contrôle/complément et d'un soutien technique adéquat. Cette synergie permet de réaliser les activités dans le cadre des principes nationaux/régionaux/locaux de durabilité et de gestion des ressources.

(6) Est-ce que les collaborateurs du projet, les partenaires et les bénéficiaires sont-ils/seront-ils sensibilisés concernant les problèmes environnementaux, les impacts directs ou indirects sur l'environnement ? Y a-t-il des mesures accompagnantes prévues pour la conscientisation et l'approfondissement des connaissances sur l'environnement, permettant aux parties impliquées de partager le savoir acquis ?

L'OCADES a rédigé une „Charte Verte“ pour remettre un document d'engagement volontaire en premier lieu au personnel de l'OCADES nationale, puis aussi à toutes les OCADES diocésaines, avec 22 articles décrivant des modèles de comportement concrets pour la protection des ressources naturelles et leur gestion responsable.

Dans ce document on demande aussi de diffuser son contenu à toutes les parties impliquées du réseau OCADES.

Une tâche importante incombe au personnel des CREN dans le cadre de leur travail avec les mères et les personnes soignantes dans les CREN et dans les villages, dans ce sens où la collecte et l'élimination des déchets produits (l'emballage des aliments complémentaires des enfants p.ex.) constituent une partie essentielle de leur sensibilisation pour les questions d'hygiène et de santé.

(7A) A-t-on planifié une enquête sur les impacts environnementaux (et la restitution des résultats) durant la mise en œuvre du projet ? Sous quelle forme et à quel moment ?

Comme mentionné ci-dessus, les questions liées à l'environnement, aux ressources naturelles et à la qualité de vie seront traitées dans les enquêtes pertinentes (autorités étatiques, OCADES) de ce projet comme thèmes transversaux.

Ceci vaut également pour les enquêtes durant/après la mise en œuvre du projet.

Etant donné que les méthodes d'enquêter comprennent aussi le questionnement des bénéficiaires potentiels ainsi que l'évaluation des mesures prises dans ce domaine par le passé, de même que par le contact permanent des organisations locales de l'OCADES avec les populations locales, leurs points de vues et d'éventuelles propositions seront pris en considération. Et une gestion durable des ressources fait partie des préoccupations sérieuses des populations locales. Ceci s'explique probablement par le fait que les groupes cibles visés par l'OCADES sont en principe les ménages vulnérables/pauvres/ruraux que les changements environnementaux touchent le plus.

(7B) Quels sont les indicateurs définis pour constater les effets négatifs /positifs ?

Voir le concept de sécurité et de gestion des déchets en annexe.

Annexe 6 : Questions par rapport à l'égalité hommes-femmes:

(2) Quelles stratégies ou plans tenant compte de la dimension genre sont-ils prévus pour la mise en œuvre du projet et quelles sont leurs répercussions sur le budget ?

En résumé, on peut citer 3 sortes de stratégies sensibles au genre dans ce projet :

- Renforcer les capacités: Moyennant les formations spéciales/les conseils proposés dans le projet, les femmes seront mieux en état de prendre soin de manière adéquate de leur santé, de la santé de leurs enfants et d'assurer une nutrition appropriée. En dehors des mères, un focus spécial sera mis sur les femmes enceintes et allaitantes. Au Sahel, elles représentent un des groupes de la population le plus menacé par les maladies.
- Promouvoir l'accès: La mise en œuvre du projet vise l'égalité des femmes et des hommes au niveau institutionnel et communautaire. Les femmes et les hommes, par leurs rôles, sont impliqués de la même manière lorsqu'il s'agit de développement et plus spécialement des mesures de soins de santé primaires. En ce qui concerne les femmes, elles peuvent s'adresser à une institution spécifique, les CREN, où le personnel est constitué en majorité par des femmes. En principe, les CREN accueillent aussi les hommes, mais il est très rare qu'ils y aillent. Des activités de plaidoyer pour améliorer la santé mère-enfant au BF devraient promouvoir l'accès des femmes aux services de santé adaptés à leurs besoins spécifiques.
- Promouvoir la participation et partager les responsabilités: dans le domaine de la nutrition, de la santé et des soins, ce sont surtout les femmes qui investissent leurs compétences spécifiques et qui en sont traditionnellement responsables au BF. Pour les mesures de sensibilisation, on a cependant choisi en toute conscience l'ensemble du ménage comme groupe cible. Hommes et femmes sont responsabilisés de la manière égale à participer à la promotion de la santé de base.
- La majorité des données recueillies donne des informations différentes selon les sexes et ventilées par sexes. Les moyens financiers pour les activités qui y sont liées se reflètent dans le budget (personnel des CREN/pour la sensibilisation, personnel pour les formations, matériel didactique, etc...)

(4) *Quels sont les indicateurs sensibles au genre élaborés au niveau de l'impact du projet et des différentes mesures (à court terme pendant la durée du projet et à moyen terme en vue de la durabilité) et comment ces indicateurs sont-ils pris en compte au niveau du suivi et de l'évaluation ?*

Dans ce projet, les femmes constituent un groupe cible spécifique (les mères de 1200 enfants malnutris/sous-alimentés de 0-59 mois, 200 femmes enceintes et 3.000 femmes allaitantes).

Les indicateurs sensibles au genre, valables de la planification jusqu'à l'évaluation, s'orientent entre autre selon ceux du 3^{ème} ODM: promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

A court terme (pendant la durée du projet) :

- Le rapport hommes/femmes (bénéficiaires) dans le cadre de l'intervention est équilibré
- La sensibilisation des femmes est adaptée « sur mesure » pour elles
- La majorité des données recueillies/documentées fera état d'informations différentes ventilées par sexes
- Au cours des enquêtes, les femmes seront impliquées de manière adéquate
- Par principe, les enquêtes seront sensibles au genre (p.ex. menées par des femmes, accompagnées par des femmes, questions posées de manière sensible)

A long terme:

- La santé des mères et de leurs enfants s'est améliorée; réduction du taux de mortalité maternelle/infantile
- Les capacités du personnel des CREN (ayant pour groupe cible les mères et leurs enfants) sont renforcées
- Les femmes prennent de plus en plus la parole, ont amélioré leurs connaissances concernant la santé (surtout la santé mère-enfant et la nutrition) et sont plus confiantes en soi
- L'accès aux conseils, à la formation, aux soins des enfants (compléments d'aliments appropriés, vaccinations essentielles, médicaments en cas de maladies, accompagnement surtout des mères) s'est amélioré.

(5) *Quelles sont les mesures planifiées pour surmonter les obstacles empêchant la participation surtout des femmes au projet ?*

Le projet vise la défense et la promotion des droits de tous (hommes et femmes) aux services des soins de santé primaires.

Des mesures pour surmonter les obstacles s'opposant surtout aux femmes sont p.ex :

- La sensibilisation/formation des mères (ou personnes soignantes) leur permet de mieux reconnaître les signaux de malnutrition chez leurs enfants; ceci signifie également plus d'autonomie et des connaissances élargies
- Les capacités des mères de trouver des stratégies de solution (de guérison) en cas de maladies sont améliorées
- Les mères ne devant pas s'occuper d'un enfant malade/malnutri peuvent mieux se vouer à des activités socio-économiques
- Les femmes enceintes et allaitantes trouvent dans les CREN des personnes compétentes à qui s'adresser, surtout pour les questions concernant les mères et les enfants.

(6) *Quelles sont les mesures prévues permettant aux hommes et aux femmes le même contrôle des résultats du projet ?*

- Les participants – femmes et hommes – seront informés des activités tout au long du projet
- Pour les enquêtes, les données seront recueillies de manière spécifique selon les sexes et ventilées par sexes dans les rapports

Les mesures assurant un contrôle égal des résultats du projet par hommes et femmes sont :

- „Concours“ au sein de la population pour une élaboration participative d'une campagne de sensibilisation à la radio/télévision
- Interventions de promotion des connaissances et de renforcement des capacités au niveau des ménages/OBC et des autorités décentralisées/des services
- Guides de santé élaborés dans le cadre du projet seront distribués
- Visites à domicile des animatrices dans les villages
- Visibilité
- Différentes mesures de sensibilisation dans le secteur des soins de santé et de leur promotion
- Formations pour préparer de la nourriture enrichie pour les enfants
- Diffusion des résultats du projet (visibilité) et accès à l'évaluation du projet
- Une feuille de route pour la santé mère-enfant et sur l'importance du combat de la malnutrition est disponible